

PROFS EN NÉGO

RAPPORT DE TABLE – NÉGOCIATION SECTORIELLE 2023

Volume 2, numéro 6, séances des 19 et 20 septembre 2023

Un menu trop copieux compte tenu du temps de table imparti

Les 19 et 20 septembre, les représentantes et représentants de l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC) et leurs vis-à-vis du Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) ont tenu deux demi-journées de rencontre de table sur la base d'un menu qui nous est rapidement apparu trop ambitieux.

En effet, nous avons préalablement dressé la table pour tenir des échanges sur six des demandes patronales et une dizaine de revendications enseignantes. Force fut rapidement de constater que, si nous souhaitions avoir des discussions sérieuses, nous ne pourrions tout couvrir à l'intérieur du format de rencontre proposé.

Le cas des profs à statut précaire dit « permanent »

La séance du 19 septembre fut tout d'abord consacrée à échanger sur l'un des volets de la proposition syndicale P1 visant à faciliter l'accès à la permanence. Il fut essentiellement question des situations jugées « extrêmes », soit celle des profs « précaires en permanence » même si bon nombre d'entre elles et eux parviennent pourtant depuis un certain nombre d'années à obtenir des temps complets annuels. Après avoir écouté les revendications et l'argumentaire de l'équipe syndicale, les représentantes du CPNC se sont engagées à croiser les données qui permettraient d'identifier ces cas de figure afin d'évaluer si, lors d'une prochaine rencontre, il serait possible d'envisager des solutions.

La recherche

Par la suite, les discussions portèrent sur la recherche, un enjeu faisant l'objet de demandes de la part des deux parties négociantes. Tour à tour, les comités patronal et

syndical exposèrent ce qui pourrait éventuellement figurer dans une nouvelle convention collective. Ils explorèrent ensuite quelques chemins de traverse qui permettraient aux objectifs des deux parties de se rencontrer plus aisément, en concluant avec le souhait partagé de mettre rapidement au jeu quelques pistes concrètes.

Le CPNC souhaite des stages en Soins infirmiers les fins de semaine

Les pourparlers se conclurent cet après-midi-là sur une révision de la demande patronale DP6 à l'effet d'élargir le cadre horaire de travail du personnel enseignant aux soirs et aux fins de semaine. Une première fois, il y a quelques semaines de cela, le CPNC avait revu celle-ci pour qu'elle se limite aux cas de figure des programmes d'études du secteur de la santé offrant des stages en milieu hospitalier. Cette fois, les représentantes patronales l'amendèrent à nouveau pour ne viser désormais que le DEC en Soins infirmiers, plus particulièrement l'enseignement clinique (stages à supervision directe). Nos vis-à-vis ont le mandat d'offrir une forme de compensation (dont les termes seraient à discuter) au personnel enseignant qui accepterait de dispenser de l'enseignement clinique les samedis et dimanches, que ce soit en journée ou en soirée. On nous a évoqué une mesure financière qui pourrait être utilisée à géométrie variable par les collèges, selon le niveau de difficulté à trouver des milieux de stage aux étudiantes et étudiants. Il fut notamment question de la grande région de Montréal, où la recherche de ces milieux constituerait, selon le CPNC, un problème particulièrement criant. Le comité syndical indiqua être allé quérir de l'information sur la question de la tenue de stages la fin de semaine dans le secteur de la santé et qu'on ne lui avait pas signalé que

de telles pratiques avaient fait l'objet d'ententes locales dans nos cégeps. Cela tend à démontrer que les difficultés peuvent être résolues d'autres manières qu'en utilisant les plages de fin de semaine, de conclure la partie syndicale. Celle-ci rappela en outre que les membres qu'elle représente plaident pour une meilleure conciliation des vies professionnelle, familiale et personnelle. Or, étendre ainsi le cadre horaire constituerait assurément un recul en matière de conditions de travail!

Appétit patronal pour la coordination des stages et l'insertion professionnelle

Le lendemain après-midi, le CPNC revint sur la présentation plus détaillée des revendications syndicales P4, T4 et T5 que nous avons effectuée au cours des précédentes semaines et indiqua que, si des ressources devaient être ajoutées pour permettre un règlement final à notre table de négociation, il souhaiterait pouvoir répondre positivement à notre demande de mieux soutenir les coordinations de stages, mais aussi favoriser la mise en place d'un « programme structurant » d'insertion professionnelle destiné au nouveau personnel enseignant. Il s'agirait de permettre la libération de profs dits « mentors » en fonction de différents critères qui seraient élaborés dans le cadre des programmes locaux développés par les collègues. Il y aurait alors moyen de reconnaître plus clairement l'insertion professionnelle comme une responsabilité départementale, en retour de quoi il ne serait pourtant pas garanti que l'enseignante mentore ou l'enseignant mentor proviendrait toujours du département concerné. Après avoir formulé quelques questions de précision au fil des échanges, les représentantes et représentants de l'ASPPC émirent des craintes sur la signification que la partie patronale accolait désormais à la notion de « programme structurant » d'insertion professionnelle que nous avons précédemment mise au jeu. Du point de vue syndical, cela allait de soi qu'un renforcement des prérogatives départementales devait nécessairement découler d'une telle proposition. Dans la perspective patronale, le caractère « structurant » du programme devait plutôt faire écho à une série de compétences à acquérir ou à compléter par la nouvelle ou le nouveau prof. Il fut alors rappelé que la revendication visait explicitement à *alléger* la charge de travail que représente l'insertion professionnelle d'une ou un prof, et ce, autant pour celles et ceux qui arrivent dans la profession que pour les collègues qui leur offrent soutien et accompagnement. Un long caucus des deux comités s'ensuivit de sorte que la séance dut se conclure sans retour à la table, mais avec une impression, sans doute partagée, selon laquelle il y avait – à tout le moins – une mécompréhension des visées poursuivies par l'une et l'autre partie sur cet enjeu.

Siégeant pour la partie syndicale (FEC-FNEEQ) :

- Nadine Bédard-St-Pierre – co-porte-parole
- Frédéric Clermont – FNEEQ-CSN
- Josée Déziel – FNEEQ-CSN
- Paul-Émile Houle – FEC-CSQ
- Julien Lacombe – FEC-CSQ
- Philip Lagogiannis – FNEEQ-CSN
- Julien Lapan – FNEEQ-CSN
- Anna-Belle Marcotte – co-porte-parole
- Héloïse Moysan-Lapointe – FNEEQ-CSN (*absente*)
- Nathalie Munger – FNEEQ-CSN (*absente*)
- Rachel Sarrasin – FEC-CSQ

Siégeant pour la partie patronale (CPNC) :

- Renée Boisclair – MES
- Diane Brien – Fédération des cégeps
- Émilie Gendron – porte-parole
- Mireille Godard-Dubois – BNG
- Karine Ouellet – Fédération des cégeps (*absente*)

Demandes abordées lors des rencontres :

Demandes syndicales

P1 – Améliorer les modalités d’ouverture de postes et d’obtention de la permanence.

P4 – Reconnaître le travail lié à l’insertion professionnelle dans la tâche, pour la nouvelle enseignante ou le nouvel enseignant et pour les enseignantes et enseignants qui les accompagnent, en injectant les ressources nécessaires.

T4 – Rehausser les allocations minimales aux fins de coordination pour les collèges de petite taille et en fixer pour certaines unités d’enseignement de petite taille.

T5 – Bonifier les ressources de coordination de stage.

C4 – Soutenir et reconnaître les activités de recherche des enseignantes et enseignants en convenant d’un certain nombre de balises dûment inscrites à la convention collective.

Demandes patronales

DP6 – Élargir les plages horaires de cours.

DP7 – Ajouter une enveloppe monétaire de 3 275 000 \$ pour l’ensemble du personnel enseignant du réseau collégial afin de convenir de mesures porteuses favorisant le travail les soirs et les fins de semaine.

DP27 – Ajouter des ressources enseignantes libérées pour la recherche à la hauteur de 30 ETC pour l’ensemble du réseau collégial.

Prochaines rencontres de négociation :

- Les 26 (PM) et 27 (AM et PM) septembre 2023